Bureau du vérificateur général du Canada Rapport financier trimestriel pour le Trimestre clos le 30 juin 2013



Pour obtenir de l'information, veuillez communiquer avec la :

Direction des communications Bureau du vérificateur général du Canada 240, rue Sparks Ottawa (Ontario) Canada K1A 0G6

Téléphone : 613-995-3708 ou 1-888-761-5953 (sans frais)

Télécopieur : 613-957-0474

Numéro pour les malentendants (ATS seulement) : 1-613-954-8042

Courriel: communications@oag-bvg.gc.ca

Site Web: www.oag-bvg.gc.ca

ISSN 1927-1980

Compte rendu soulignant les résultats, les risques et les changements importants quant au fonctionnement, au personnel et aux programmes

Introduction

Le présent rapport trimestriel a été préparé par la direction conformément à l'article 65.1 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et selon les modalités prescrites par le Conseil du Trésor. Il devrait être lu de concert avec le budget principal des dépenses et les budgets supplémentaires des dépenses. Le rapport trimestriel n'a pas fait l'objet d'un audit ni d'un examen externe.

Le Bureau du vérificateur général du Canada a une seule activité de programme : l'audit législatif. Il réalise des études et des audits indépendants qui fournissent information, avis et assurance au Parlement, au gouvernement et à la population canadienne.

Mandat

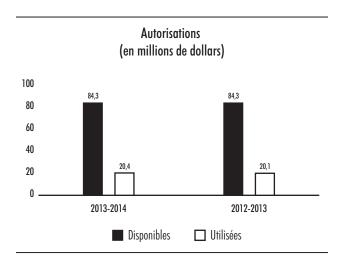
Le vérificateur général du Canada est un haut fonctionnaire du Parlement. Il est indépendant du gouvernement et présente ses rapports directement au Parlement. Ses fonctions sont établies par la Loi sur le vérificateur général, la Loi sur la gestion des finances publiques, d'autres lois et des décrets en conseil. Elles consistent à réaliser des audits législatifs et, dans certains cas, à surveiller les ministères et les organismes fédéraux, les sociétés d'État, les gouvernements territoriaux et d'autres entités.

Mode de présentation

Le présent rapport trimestriel a été préparé par la direction en utilisant une comptabilité axée sur les dépenses. L'état des autorisations joint à ce rapport présente les autorisations de dépenser du Bureau accordées par le Parlement et utilisées par le Bureau, de manière cohérente avec le budget principal des dépenses et les budgets supplémentaires des dépenses pour l'exercice 2013-2014. Ce rapport trimestriel présente de l'information financière à l'égard de l'utilisation des autorisations de dépenser. Le Bureau utilise la méthode de la comptabilité d'exercice intégrale pour la préparation et la présentation de ses états financiers annuels qui font partie du processus de rapport sur le rendement ministériel. Toutefois, les autorisations de dépenser votées par le Parlement sont encore établies en fonction d'une comptabilité axée sur les dépenses.

Faits saillants des résultats financiers trimestriels et cumulatifs

Aucun changement important dans les autorisations disponibles et les autorisations utilisées n'est signalé pour le trimestre clos le 30 juin 2013.



Risques et incertitudes

Aucun risque significatif, ni incertitude n'est à signaler.

Mise en œuvre du Budget 2012

Le Bureau prévoit réaliser des réductions de 6,7 millions de dollars d'ici l'exercice 2014-2015 grâce à des mesures d'efficience qui permettent d'harmoniser ses ressources à son mandat, rationalisant ainsi sa façon de fonctionner.

Changements importants quant au fonctionnement, au personnel et aux programmes

Il n y a pas de changements importants quant au fonctionnement, au personnel et aux programmes.

Approuvé par :	
Le vérificateur général du Canada,	La vérificatrice générale adjointe et dirigeante principale des finances,
Michael Ferguson, CPA, CA FCA (Nouveau-Brunswick)	Lyn Sachs, FCPA, FCA (Québec)
Ottawa, Canada	
Le 23 août 2013	

État des autorisations (non audité)

	Ex	ercice 2013-201	4	Exercice 2012-2013						
	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2014*	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 30 juin 2013	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2013*	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 30 juin 2012	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre				
	(en milliers de dollars)									
Crédit 20 – Dépenses de fonctionnement	76 611	17 907	17 907	76 502	17 510	17 510				
Moins : Recettes à valoir sur le crédit	(2 510)	(66)	(66)	(2 510)	(30)	(30)				
Crédit net 20 – Dépenses nettes de fonctionnement	74 101	17 841	17 841	73 992	17 480	17 480				
Autorisations législatives budgétaires	10 233	2 558	2 558	10 331	2 583	2 583				
Autorisations budgétaires totales	84 334	20 399	20 399	84 323	20 063	20 063				
Autorisations non- budgétaires	-	-	-	-	-	-				
Autorisations totales	84 334	20 399	20 399	84 323	20 063	20 063				

 $^{^*}$ Comprend seulement les autorisations disponibles aux fins d'utilisation et celles accordées par le Parlement à la fin du trimestre.

Dépenses ministérielles budgétaires par article courant (non audité)

	Ехе	rcice 2013-201	4	Exercice 2012-2013		
	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2014	Sommes dépensées durant le trimestre terminé le 30 juin 2013	Cumul des dépenses à la fin du trimestre	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2013	Sommes dépensées durant le trimestre terminé le 30 juin 2012	Cumul des dépenses à la fin du trimestre
			s de dollars)			
Dépenses :						
Personnel	69 043	17 430	17 430	69 032	17 496	17 496
Transports et communications	5 662	864	864	5 897	851	851
Information	770	94	94	648	110	110
Services professionnels et spéciaux	7 853	1 109	1 109	7 866	998	998
Location	1 671	772	772	1 037	438	438
Services de réparation et d'entretien	415	28	28	789	36	36
Services publics, fournitures et approvisionnements	617	53	53	622	44	44
Acquisition de matériel et d'outillage	812	112	112	938	114	114
Autres subventions et paiements	1	3	3	4	6	6
Dépenses budgétaires brutes totales	86 844	20 465	20 465	86 833	20 093	20 093
Moins les recettes affect	tées aux dépenses :					
Sommes recouvrées						
Des membres du Conseil canadien des vérificateurs législatifs (CCVL)	(660)	(66)	(66)	(660)	(9)	(9)
De l'Organisation internationale du travail	(1 850)	-	-	(1 850)	(21)	(21)
Dépenses budgétaires nettes totales	84 334	20 399	20 399	84 323	20 063	20 063